



Salarié qui rachète un fd de commerce... Statut juridique idéal ?

Par **KARYA2**, le **16/06/2010** à **12:03**

Bonjour,

Je me présente, je suis actuellement salarié du privé dans le secteur bancaire et j'ai l'opportunité d'acheter un fond de commerce (bar). Je souhaite garder mon emploi actuel et prendre une personne pour s'occuper de mon bar.

La problématique est que je souhaite éviter la double cotisation si possible. Comment dois-je faire ?

au niveau de la forme juridique de ma société, je ne sais pas laquelle est la plus intéressante pour moi.

une SARL avec un employé ou un contrat de gérance ou une SAS ou autre ... ?

Merci bcp de votre aide